



Retraites : pour les non titulaires : la triple peine !

édito

Le gouvernement s'emploie à nous vendre une réforme juste, indispensable et égalitaire... Mais les faits sont têtus et les éléments concrets inscrits dans le projet de loi sont implacables. Si nous sommes bien toutes et tous perdant-es avec cette réforme rétrograde, nous savons que d'une part, le report de l'âge et l'allongement de la durée de cotisation renforcent les inégalités femmes-hommes et que d'autre part, les premières victimes de cette réforme seront à coup sûr les plus précaires.

Pour les non titulaires, c'est la triple peine

En premier lieu, l'allongement de la durée de cotisation est fortement pénalisant du fait de carrières davantage hachées et souvent incomplètes, ce qui revient à devoir aller jusqu'à 67 ans pour partir sans décote. De plus, la faiblesse des salaires, la multiplication des temps partiels auront sans aucun doute un impact plus fort sur des pensions moyennes qui vont inévitablement baisser. Enfin, les non titulaires dépendent du régime général et non du code des pensions : le calcul se fait donc sur les 25 meilleures années et non sur les 6 derniers mois.

Pour plus de précisions Voir article Retraites

La précarisation des personnels s'intensifie dans tous les champs : premier et second degré, enseignement supérieur, formation continue et touche tous les métiers : enseignant-es, administratif-ves ATSS, AESH, Aed...

Sans les non titulaires qui servent de variables d'ajustement, l'Éducation nationale ne fonctionnerait pas. Conditions de travail dégradées, temps incomplets, bas niveau de salaire, évolution de carrière quasi nulle, pression émise par des chef-fes d'établissement, postes partagés, éloignement géographique : voilà la réalité ! L'administration ne se donne pas les moyens d'une gestion digne. Elle maltraite également les personnels en multipliant les contrats de travail, source d'erreurs et de retards de paie.

Cet accroissement de la précarité qui fragilise particulièrement les femmes ne peut pas être une solution. La CGT Éduc'action, syndicat intercatégoriel a toute sa place dans la lutte menant à la résorption de la précarité dans l'Éducation nationale. La CGT a pour ambition de faire reculer la précarité structurelle par une triple démarche : l'arrêt de recrutements de précaires sur des besoins permanents, la titularisation des contractuel-les sans condition de concours ni de nationalité ; et dans l'immédiat l'amélioration des droits et garanties collectives des contractuel-les. La CGT Éduc'action poursuit son action avec les non titulaires pour porter la revendication d'une loi de titularisation massive, seule à même d'apporter des réponses statutaires et collectives.